

## Mgr Giraud n'a pas critiqué la Marche pour la vie

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Non classé](#)

**Date :** 9 février 2011

Certaines informations qui circulent laissent entendre que **l'évêque de Soissons, Mgr Giraud**, aurait publiquement critiqué la Marche pour la Vie. Il était en effet présent à Paris le dimanche 23 janvier. Mais non pas pour accompagner ses confrères et certains de ses fidèles de la place de la République à la place de l'Opéra. Et il n'a d'ailleurs pas publié de communiqué sur ce sujet.

Mgr Giraud participait ce jour là au colloque des Tisserands sur "*Internet et le temps*" à Paris. Contacté par nos soins, l'évêque de Soissons, dont le diocèse est assez sinistré, nous a répondu qu'il pensait surtout à l'avenir sacerdotal de son diocèse. Il a récemment rencontré l'Alliance pour les droits de la vie puis s'est rendu à Rome, où il a été à la Commission Ecclesia Dei avant de s'entretenir avec le cardinal préfet de la Congrégation du clergé.

L'actualité étant à la bioéthique, Mgr Giraud met en ligne depuis son site [un texte daté de 2009](#) mais toujours actuel sur le respect de l'embryon. Il y écrit :

*l'Église demande le respect d'un principe fondamental : «La dignité de la personne humaine doit être reconnue à tout être humain depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle». Dans sa précédente instruction (Donum vitæ) l'Église avait introduit un principe éthique : «L'être humain doit être respecté et traité comme une personne dès sa conception», mais elle n'avait pas voulu s'engager sur une affirmation de nature philosophique. Sans affirmer que «l'embryon humain est une personne», l'Église posa alors la question (à charge aux autres de répondre) : «comment un individu humain ne serait-il pas une personne humaine ?» Ici, l'Église fait un pas de plus. Elle ne dit toujours pas qu'un embryon humain est une personne humaine, mais elle lui reconnaît «dès le commencement la dignité propre à la personne». Autrement dit, il ne dépend pas de nous de faire une discrimination volontaire entre les embryons. Il en va de tous les droits de la personne et du respect de chacun dans la vie sociale. «La dignité appartient de façon égale à chaque être humain et ne dépend ni du projet parental, ni de la condition sociale ou de la formation culturelle, ni du stade de la croissance physique». «Par le seul fait qu'il existe, chaque être humain doit être pleinement respecté».*